

VILLE DE MANDELIEU-LA NAPOULE

LAVILLE

POUR

TOUS

LA VILLE
POUR
TOUS

POUR QUE
L'ACCESSIBILITÉ
NE SOIT
PLUS UN
HANDICAP



AGENDA 21
MUNICIPAL
MUNICIPAL MAURICE
MULLER

OBJECTIF 2
AGIR ENSEMBLE POUR
UN **ENVIRONNEMENT**
URBAIN DURABLE

Axe 2
Action 13 - Mise en place d'une
commission communale
pour les handicapés

SE DÉPLACER EN VILLE

En véhicule personnel

Mandelieu-La Napoule dispose de 112 places réservées aux personnes à mobilité réduite (GIC : Grand Invalide Civil, GIG : grand invalide de guerre).

Avec 2,29 % de places réservées, Mandelieu-La Napoule respecte la réglementation qui impose 2 % minimum par rapport à la totalité des places disponibles sur son territoire, soit 4 899. Ces 112 places dites « bleues » répondent ainsi aux exigences réglementaires, soit 3,30 mètres de large sur 5 mètres de long. Fait majeur, toutes nos places de stationnement, y compris les GIC/GIG, sont géo-référencées, ce qui permet à tous les navigateurs GPS présents sur le marché, de les situer.

(Liste en téléchargement sur www.mandelieu.fr)

La police municipale est vigilante sur le respect de ces emplacements réservés.



Le savez vous ?

La proximité au service de l'accessibilité

Depuis janvier 2010, les services de la DUFÉ (Direction de l'Urbanisme, du Foncier et de l'Environnement) et de la Prévention ont élaboré une fiche pour chaque travaux de proximité. Chaque aménagement de proximité est soumis à l'examen du service Prévention qui confronte le projet à la réglementation nationale. Photo avant, pendant et après : le dispositif favorise le suivi des décisions prises et la traçabilité sur chaque dossier. Cette démarche permet d'adopter les bons réflexes en matière d'aménagement urbain, en mettant l'accessibilité au premier rang des priorités.

SE DÉPLACER EN VILLE

En transports en commun



valable toute l'année.

Mandelieu-La Napoule est membre du Syndicat Intercommunal des Transports Publics qui gère les lignes de bus sur le bassin cannois. Le SITP a élaboré une offre de déplacements pour les personnes à mobilité réduite,

Le service Handibus est destiné aux personnes à mobilité réduite et titulaires d'une carte spécifique, se trouvant dans une incapacité physique temporaire ou définitive d'emprunter les autobus des lignes régulières.



L'offre disponible

- Le ticket unitaire = 1,00 €
 - Le carnet de 10 tickets = 9,50 €
 - La carte soleil «handibus» valable 31 jours de date à date = 28,80 €
- Tarifs applicables depuis le 3 mars 2008

L'OFFICE DE TOURISME LABELLISÉ «TOURISME ET HANDICAP»



Le label national « **Tourisme et Handicap** » a été attribué à l'Office de Tourisme des Congrès en 2008, par la commission nationale pour les quatre handicaps : moteur, visuel, auditif et mental.

Pour un touriste en situation de handicap, ce label constitue la preuve d'un engagement concret et la garantie d'un accueil efficace, adapté aux besoins indispensables des personnes handicapées : aménagement des lieux, mise en conformité des équipements et formation des personnels. A titre d'exemple, le bureau d'accueil est doté d'appareillages pour les sourds et malentendants mais aussi de la documentation en braille pour les déficients visuels.

La saviez vous ?

A l'écoute du Handicap



En dehors de l'accessibilité proprement dite, la ville accompagne également les personnes en situation de handicap en proposant :

- un abattement de 10 % de la taxe d'habitation pour les citoyens en situation de handicap
- la version audio de son Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, à destination des personnes malvoyantes ou non-voyantes (unique en France).

A écouter sur www.mandelieu.fr; rubrique « Vos Services ».

CARNETS D'ADRESSE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

89, avenue de Fréjus - Paul Ricard - Carrefour de l'Espace

06210 Mandelieu-La Napoule

Tél. : 04 92 97 30 50

ccas@mairie-mandelieu.fr

Ouvert au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

SPORTS-LOISIRS

Club des Handicapés Sportifs Azuréens

Présidente : Patricia Scarpinato

Maison des Associations

Rue Louis Braille - 06400 Cannes

06 81 17 39 38 - 04 93 68 48 77

Courriel : presidente.chsa@free.fr

ASSOCIATIONS DES HANDICAPÉS DES ALPES-MARITIMES (siège)

ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE

Denis TACCINI, Directeur APF 06

3 avenue Antoine Véran - 06100 NICE

Tel : 04.92.07.98.00

E-mail : apf.dd06@wanadoo.fr

ASSOCIATION VALENTIN HAÜY (Présidente Michèle MULLER)

Comité de Cannes – Le Cannet – Grasse

78 rue de Cannes - 06110 LE CANNET

Tél : 04.93.46.19.56 - Serveur : 04.93.69.65.86

E-mail : avhlecannet@club-internet.fr

ASSOCIATION GÈNES SERVICES

Avenue de la Colle

3 impasse du Val bleu - 06800 Cagnes sur Mer

Tél : 04.92.02.77.47 ou 06.27.26.90.33



